



## REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Office des eaux et de la protection de la nature

Les Champs Fallat

2882 Saint-Ursanne

Tel. +41 32 461 48 02

Fax +41 32 461 48 01

e-mail: [jean-pierre.meusy@jura.ch](mailto:jean-pierre.meusy@jura.ch)



Case postale

CH-4002 Bâle

T +41 61 693 06 02

F +41 61 692 66 36

[info@bci-info.ch](mailto:info@bci-info.ch)

[www.bci-info.ch](http://www.bci-info.ch)

## Communiqué de presse

### **Assainissement de la décharge de Bonfol La balle passe dans le camp du Canton**

**St-Ursanne, le 4 décembre 2003. L'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol entre dans une phase décisive. Après plus de deux années de travaux, la Chimie bâloise a remis ce jeudi à St-Ursanne le projet d'assainissement à l'Office des eaux et de la protection de la nature. Ce dernier se donne maintenant six mois pour examiner les quinze rapports qui décrivent ce gigantesque projet d'assainissement, un des plus ambitieux jamais réalisé. Les milieux intéressés pourront également prendre position grâce à la consultation organisée par l'OEPN.**

La Bibliothèque de l'Office des eaux et de protection de la nature (OEPN) vient de s'enrichir d'un rayon supplémentaire: la Chimie bâloise (bci) vient de lui remettre le projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol, c'est-à-dire le rapport principal et les quatorze rapports qui décrivent dans le détail le concept et les plans de l'assainissement à réaliser. Ce concept prévoit d'excaver et de conditionner environ 150'000 t de déchets. Ils seront ensuite transportés et incinérés dans des fours pour déchets spéciaux en Europe. Ce concept prend en compte tous les aspects environnementaux ainsi que ceux liés à la sécurité du travail de façon à réduire tous les risques. La bci s'est plu à relever que les délais annoncés depuis longtemps déjà ont été respectés. Rolf Bentz, Directeur du projet pour la bci a également souligné la bonne collaboration qui s'est instaurée avec l'OEPN, une collaboration sans laquelle un projet aussi important pourrait difficilement aboutir. M. Bentz a également souligné les efforts entrepris afin que les divers milieux concernés et intéressés soient informés de manière approfondie sur l'avancement du projet et les options retenues. Il a notamment cité les séances de la Commission d'Information au sein de laquelle siègent sans restriction tous les milieux intéressés, les assemblées publiques organisées pour la population de Bonfol ainsi que les informations régulièrement publiées sur plusieurs sites internet. Dès aujourd'hui, le rapport principal du projet d'assainissement est également consultable sur le site <http://www.bci-info.ch/>.

S'agissant de la question de la prise en charge des coûts de l'assainissement, la bci propose une solution à négocier avec l'ensemble des instances concernées sur la base des textes de loi concernant la répartition des coûts.

Le chef de l'OEPN Jean-Pierre Meusy a quant à lui rappelé qu'il appartenait dès lors à l'OEPN, en sa qualité d'autorité d'application de la législation sur les sites contaminés, de statuer sur le projet d'assainissement présenté par la bci. Sans y être tenu par la loi, l'OEPN a toutefois décidé de lancer une procédure de consultation auprès des milieux intéressés. Ces derniers pourront faire connaître leur position dans un délai de trois mois soit jusqu'à fin mars 2004. Quant à la décision du Canton, elle sera rendue en été 2004. S'agissant de la question liée aux coûts, M. Meusy s'est contenté de prendre acte de la proposition de négociation de la bci, tout en rappelant que tant le Canton du Jura que la Commune de Bonfol excluent toute participation aux frais de cet assainissement.